



Fausses déclarations et fausses factures

Par **salvatorienne_old**, le 29/11/2007 à 15:57

Bonjour,rnrnJ'ai travaillé de aout 2005 jusqu'en février 2006, pour une personne peu scrupuleuse qui a profité de ma situation très précaire pour me faire travailler sans me déclarer. Au mois de février 2006, alors que cela faisait 8 mois que je travaillais environ 10 heures par jour pour lui, tant en tant que secrétaire que femme de ménage et nourrice pour son fils à qui je faisais le repas chaque jour, rebutée de lui demander un contrat de travail en bonne et due forme et mes bulletins de salaire, il s'est enfin décidé à me présenter un contrat de travail de 4 heures par jour déclarées et le reste (6 heures) non déclaré. J'ai pris ce contrat sans le signer, je lui ai dis que je n'acceptais pas et que je ne venais plus travailler. Sachez aussi qu'il m'a payée chaque fois avec un chèque de société !!rnJ'ai attendu plusieurs mois avant de porter cette affaire devant les prud'hommes, pensant qu'il allait me régler ce qu'il me devait et me donner mes fiches de paie. mais, il n'a pas bronché. Nous sommes passés une première fois en conciliation et le président du tribunal lui a bien spécifié qu'il valait mieux pour lui qu'il s'arrange à l'amiable avec moi avant que la procédure ne passe au pénal. Il a présenté de fausses déclarations, dont une rédigée par son ex épouse "GREFFIERE AU TRIBUNAL DE MONTPELLIER ! (je connaissais très bien cette dame puisqu'elle venait déjeuner chez lui avec leur fils tous les mercredis à midi, je préparais et partageais ce déjeuner avec eux)rnQuelques jours avant notre 2ème passage devant les prud'hommes, il a fourni un nouveau dossier : [fluo]Il a établi et donc signé 2 factures à mon nom et une plainte pour escroquerie pour travail au noir[/fluo]. (je tiens à vous signaler qu'afin d'avoir une couverture sociale, je touchais le RMI avec l'accord de l'assistante sociale qui s'occupait de moi).rnJ'ai à mon tour déposer une plainte pour faux et usages de faux et faux en écriture et j'attends que quelque chose bouge ! Ni aux prud'hommes de Montpellier, ni au tribunal de Montpellier les choses n'avancent. Que dois-je faire s'il vous plait ? je vous remercie pour les éventuels renseignenemts que vous pourriez me donner et vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes respectueuses salutations.rnH. TRAVAILLEErnrnPS : Prochaine visite aux prud'hommes le 11 décembre, mais elle n'aura pas rn lieu puisque nous ne sommes pas

passés au pénal !